

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D317

Séance du 26 janvier 2012 - Convocation du 19 janvier 2012

Compte rendu affiché le 3 février 2012

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Patrick RACHAS

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, M. VALETTE, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés

Mme LEBAHAR par Mme CHIGNARD, Mme GOYON par Mme GLATARD, Mme DUMARD par Mlle COIN, Mme BARTHOD par M. MANIKAS, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD, M. FODDIS par Mme ORIOL.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Convention avec le Comité du Personnel

Le comité du personnel communal, association régie en association par la loi du 1^{er} juillet 2001, a pour but de développer des actions sociales à destination de ses membres.

La Commune s'est engagée à soutenir le Comité du personnel communal par le biais d'une participation financière. Une convention doit être signée pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013.

Le projet soumis au Conseil Municipal a été élaboré en collaboration avec les membres du bureau de l'association. La convention formalise les relations entre la collectivité et l'association.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée, et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi n°2000-321 en date du 12 avril 2000,
- VU la loi n°2007-2009 en date du 19 février 2007,
- VU le décret n°2001-495 en date du 6 juin 2001,
- VU le Budget Primitif,
- **APPROUVE la convention entre la commune et le Comité du personnel communal pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013,**
- **DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville, le 26 janvier 2012
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 30/01/2012
- Publication ou affichage le 30/01/2012
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 30 janvier 2012
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.